

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du lundi 09 juillet 2018**

## Sommaire

**09/07/18 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2018.**

**09/07/18 - 2 – Travaux et aménagements – Présentation de l'Avant-Projet Définitif concernant le projet d'extension du cimetière.**

**09/07/18 - 3 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.**

**09/07/18 - 4 – Travaux et aménagements – Réflexion sur le devenir des bâtiments de l'ancien collègue Jean Monnet, sis rue du Bellouard (internat et logements de fonction).**

**09/07/18 - 5 – Travaux et aménagements – Point sur la dévolution de la salle omnisports Jean Monnet.**

**09/07/18 - 6 – Travaux et aménagements – Attribution du marché pour l'acquisition d'une sculpture destinée à être installée sur le domaine public représentant Bertrand Du Guesclin.**

**09/07/18 - 7 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public des abords du bâtiment de la future salle de tennis.**

**09/07/18 - 8 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

**09/07/18 - 9 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2018.**

**09/07/18 - 10 – Affaires foncières – Acquisition du terrain cadastré section YH n°47, sis au lieu-dit « la Mare Nicole ».**

**09/07/18 - 11 – Affaires foncières – Acquisition d'un hangar cadastré section AD n°182 et d'un terrain cadastré section AD n°287, sis 11 rue du Puits.**

**09/07/18 - 12 – Ressources humaines – Ralliement à la procédure de mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert européen, pour la conclusion d'un contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.**

**09/07/18 - 13 – Ressources humaines – Point sur le recrutement du responsable des services techniques municipaux.**

**09/07/18 - 14 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Lundi 09 juillet 2018

Le lundi neuf juillet deux mille dix-huit, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Maison des Associations de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, Mme Céline ENGEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, M. Hervé GUITTON, Mme Martine BARBÉ, M. Claude ERMEL, M. Pierre RAMARÉ, Mme Gwénola BERHAULT, Mme Valérie BRIEUC, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Serge ROUXEL (pouvoir à Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT), M. Pascal MIRIEL (pouvoir à Mme Valérie BOTREL), M. Jean-Pierre GOUVARY (pouvoir à Mme Céline ENGEL), M. Pascal BOUILLON (pouvoir à Mme Sophie VILSALMON), Mme Rachelle BOUTROUELLE, M. Cédric LANDEMAINE.

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**09/07/18 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2018.**

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**09/07/18 - 2 – Travaux et aménagements – Présentation de l'Avant-Projet Définitif concernant le projet d'extension du cimetière.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune avait signé avec le cabinet INFRACONCEPT de Cesson-Sévigné (35), un contrat d'étude de maîtrise d'œuvre. Il remercie les élus de la commission Travaux qui ont œuvré pour ce dossier.

Il présente ensuite l'Avant-Projet Définitif concernant le projet d'extension du cimetière.

L'extension se situe sur la pointe du terrain, à proximité du rond-point de l'école maternelle, entre la RD712 et la rue du Souvenir Français.



Elle pourra accueillir 117 emplacements cinéraires, avec la possibilité de mettre 3 cercueils dans chaque concession et 10 cavurnes.

L'accès se fera soit, du parking existant par un portillon, soit, par l'ancien cimetière via une rampe d'accessibilité et par deux ouvertures du mur existant.

Le mur d'enceinte existant au niveau du projet sera arasé et les pierres récupérées seront utilisées en parement pour le nouveau mur.

Le projet respectera les normes d'accessibilité et de gestion des eaux pluviales avec des sols poreux : béton absorbant pour les allées principales et des dalles engazonnées pour les allées piétonnes.

L'aspect paysager sera également pris en compte avec la plantation de nombreux chênes verts le long du mur d'enceinte à proximité de la route départementale (écran végétal entre l'école et le cimetière) et d'un If.

Monsieur le Maire ajoute que ce projet est soumis à une procédure d'enquête publique avant de lancer une consultation des entreprises.

En conclusion de son intervention, Monsieur le Maire indique que le coût global des travaux a été estimé à environ 250 000 euros HT, auxquels il faut ajouter 40 000 € HT pour l'option concernant le couronnement des murs du cimetière existant, soit un projet global avoisinant 290 000 € HT.

Les élus municipaux approuvent le projet présenté.

Madame BOTREL signale que la commune de Plénée-Jugon dispose dans son cimetière d'un arbre du « souvenir » en métal. A chaque dispersion de cendres, les familles inscrivent le nom de la personne, la date... sur une feuille métallique, qui est ensuite accrochée à l'arbre. Elle souhaiterait que la commune investisse dans cet équipement.

Monsieur le Maire estime qu'il faut étudier cette proposition et trouver un emplacement éventuel.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif présenté pour l'extension du cimetière.
- **CHARGE** le maître d'œuvre de poursuivre la procédure.

#### **09/07/18 - 3 – Travaux et aménagements – Présentation du projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent.**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'une présentation du projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent avait été réalisée au dernier Conseil Municipal par le maître d'œuvre, le cabinet Infraconcept.

Les élus municipaux avaient estimé qu'il fallait prévoir du stationnement pour les parents qui vont chercher leurs enfants au collège Notre Dame.

Une solution avait été envisagée : elle consistait à mettre un sens unique sur une partie de la rue de Plumaugat, entre la Place du Docteur Laurent et la rue du Docteur Albert Girard. Ainsi, plusieurs places de stationnement pouvaient être installées.

En outre, ce dispositif sécuriserait davantage les abords de la salle des fêtes car les véhicules en provenance de Plumaugat devraient emprunter la rue Docteur Albert Girard.

Cependant, au préalable, il fallait effectuer un test avec un semi-remorque pour vérifier si le carrefour entre la rue du Docteur Albert Girard et l'avenue de la Libération était bien calibré pour la giration des véhicules.

Monsieur le Maire a donc fait réaliser ce test. L'ensemble semi-remorque est passé, mais il faudrait rogner 60 cm du trottoir existant à l'intérieur du virage pour faciliter la manœuvre et éviter que l'enrobé ne se désagrège trop vite (phénomène de ripage).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve donc le projet d'aménagement de la rue de Plumaugat, de la rue du Docteur Albert Girard et de la Place du Docteur Laurent présenté. Toutefois, le carrefour au niveau de la rue des Iris devra être discuté et validé par le département, gestionnaire de la bande de roulement.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'une réunion d'informations et d'échanges, destinée aux riverains de l'aménagement, sera organisée le mercredi 25 juillet 2018 à 18h30, à la salle des fêtes.

Les élus municipaux y sont conviés.

#### **09/07/18 - 4 – Travaux et aménagements – Réflexion sur le devenir des bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet, sis rue du Bellouard (internat et logements de fonction).**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2016, le département des Côtes d'Armor a rétrocédé les bâtiments de l'ancien collège Jean Monnet à la commune.

La commune doit donc gérer, rue du Bellouard, l'ancien Internat du CES, les anciens logements de fonction et les longères à l'arrière (bon état).



La commune a lancé une étude sur la structure béton du bâtiment. **Celui-ci serait réhabilitable.**

Ces bâtiments ont été proposés à l'ASAD Mené Rance, mais ce dernier ne souhaite pas utiliser ces locaux.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux quel(s) projet(s) la commune peut-elle lancer sur ces bâtiments.

En effet, il est difficile de laisser ces bâtiments se délabrer au fil du temps.

Les élus municipaux estiment qu'il faut connaître les besoins avant de lancer un projet.

Cependant, Mesdames MACÉ et PRÉAUCHAT et Messieurs GUITTON et RAMARÉ considèrent qu'il faudrait raser l'ancien Internat, car la restauration risque d'être plus onéreuse que la démolition, et, construire un nouveau bâtiment, qui permettrait de mieux s'adapter aux besoins. En outre, selon eux, cet immeuble ne présente pas un intérêt architectural.

Madame BOTREL indique que le CCAS va lancer une étude sur les besoins sociaux dans la commune, notamment en terme de logement.

Ces bâtiments pourraient accueillir une « résidence sénior », lieu d'habitation avant d'entrer dans un EHPAD.

Monsieur le Maire demande aux élus municipaux de réfléchir aux besoins. Ce point sera de nouveau débattu à la fin de l'année, après le résultat de l'étude du CCAS.

### **09/07/18 - 5 – Travaux et aménagements – Point sur la dévolution de la salle omnisports Jean Monnet.**

Monsieur le Maire rappelle que le 09 janvier 2018, le Conseil Municipal a sollicité le Conseil Départemental pour récupérer la propriété de la salle omnisports Jean Monnet.

Le 14 mars 2018, la commune a écrit un courrier au Président du département sur la dévolution du gymnase, pour permettre l'engagement des dépenses d'investissements nécessaires à l'association de basket-ball (local rangement, club-house, paniers).

Le 15 juin dernier, la vice-présidente en charge de l'Education, Mme BALAY-MIZRAHI, a répondu à la lettre du 14 mars.

Le Département accepte le transfert de propriété du gymnase, à la condition de construire une salle semi-spécialisée.

Monsieur le Maire signale qu'il n'était pas question de cette condition au départ des discussions.

Il demande si la commune est prête à financer cette salle de sports et si elle en a besoin.

Les élus municipaux souhaitent qu'un nouveau rendez-vous soit pris avec la vice-présidente du Département pour échanger sur ce dossier et l'ancien collègue.

### **09/07/18 - 6 – Travaux et aménagements – Attribution du marché pour l'acquisition d'une sculpture destinée à être installée sur le domaine public représentant Bertrand Du Guesclin.**

Monsieur le Maire indique que le 03 juillet dernier, la commission « Patrimoine » s'est réunie pour examiner les projets des trois candidats retenus lors de la phase 1 de la consultation pour acquérir une statue de Bertrand Du Guesclin.

Il précise que Monsieur ROUAT assistait également à la réunion en tant que personnalité qualifiée en lien avec le thème de la sculpture.

Après échanges, la commission a éliminé, à l'unanimité, l'atelier Joël VERGNE. Son projet ne correspondait pas, selon eux, à l'image guerrière du Connétable Du Guesclin.

En revanche, les deux autres candidats ont retenu l'attention des élus :

- L'un, a un projet « classique » de statue de Du Guesclin (atelier Bronzes Breizh Création), style « Connétable ».
- L'autre, a un projet « original » de statue de Du Guesclin : représentation du personnage « jeune » et « guerrier » avec une grande hache, qui était son arme préférée (Atelier Berthaud).

A la majorité, c'est le projet de l'atelier Berthaud qui a été retenu par la commission (5 pour et 1 abstention).

Monsieur le Maire lit les notes d'intention des artistes.

Il demande ensuite aux élus municipaux de se prononcer sur le choix des statues.

Après lecture des notes d'intention des artistes, une grande majorité des élus s'oriente vers le même choix que la commission.

Monsieur le Maire et Mesdames BOTREL et ENGEL précisent que l'intention artistique devra être incorporée au socle de la statue pour expliquer la posture du personnage.

Cependant, Mesdames LAMARCHE, MACÉ et PRÉAUCHAT préfèrent la statue plus classique de l'atelier Bronzes Breizh Création. En outre, le socle proposé par l'atelier Berthaud ne leur convienne pas non plus (couleur et matériaux).

Madame BOTREL et Monsieur KERRIEN estiment que la statue proposée par l'atelier Berthaud est originale et fait preuve de caractère, qui fera connaître et venir du monde sur la commune.

Madame VILSALMON et Messieurs ERMEL et RAMARÉ approuvent : ils souhaitent opter pour l'originalité de l'œuvre.

En outre, Madame BOTREL et Monsieur GUITTON considèrent que le socle proposé par l'atelier Berthaud s'adaptera très bien pour la Place Du Guesclin.

Madame BRIEUC, rejointe par de nombreux élus, souhaiterait qu'il y ait une réflexion sur l'emplacement de la statue, à savoir sur la Place Du Guesclin ou autre, afin de ne pas dénaturer la place existante.

Monsieur KERRIEN indique que le Conseil peut se positionner sur une œuvre et l'artiste retenu devra travailler, via des insertions, sur l'emplacement exact de la statue et des matériaux pour le socle.

De plus, il conviendra de solliciter des subventions pour ce projet.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ (17  
POUR LE PROJET DE L'ATELIER BERTHAUD, 4 POUR LE PROJET DE  
L'ATELIER BRONZES BREIZH CREATIONS) :**

- **APPROUVE** le projet d'acquisition d'une sculpture représentant Bertrand Du Guesclin auprès de l'Atelier Berthaud, basé à Eschbach au Val (68), pour un montant de 79 400 € HT, soit 83 767 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne pour acquérir cette sculpture.

## **09/07/18 - 7 – Travaux et aménagements – Approbation du projet d'éclairage public des abords du bâtiment de la future salle de tennis.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction de la salle de tennis, il convient de mettre en place un éclairage public des abords :

- Fourniture de 6 mâts de 6 mètres de haut
- Dépose de 2 candélabres existants.
- Fourniture et pose de 2 mâts de 8 mètres de haut à double foyer.

Le coût de l'opération a été estimé par le SDE 22 :

- 25 000 € HT dont 15 000 € à la charge de la commune (soit 60 %).

Les élus municipaux estiment qu'il est nécessaire d'effectuer ces travaux.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet d'éclairage public pour les abords de la future salle de tennis présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 25 000 euros HT (coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). La couleur des mâts de 6 mètres de haut choisie est le RAL 7016. Notre commune ayant transféré la compétence « éclairage public » au Syndicat, celui-ci percevra de notre commune une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture payée à l'entreprise augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.

## **09/07/18 - 8 – Travaux et aménagements – Point sur l'avancement des investissements en cours.**

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des investissements en cours.

- En ce qui concerne l'extension et le réaménagement de la Mairie, il n'y a pas de changement dans le planning depuis la dernière réunion de Conseil Municipal. L'entreprise CRD construit l'escalier intérieur et les dalles des étages en béton.
- En ce qui concerne les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif sur le secteur Ouest, l'entreprise Clément a remis en état le chemin d'exploitation qui mène au poste de relèvement. Dinan Agglomération commence les branchements des particuliers. Madame BOTREL estime que le courrier envoyé par Dinan Agglomération porterait à confusion pour les riverains. Il est décidé que les élus iront faire du porte à porte pour bien expliquer les démarches à suivre et les tarifs de raccordement, qui évolueront dès l'année prochaine.
- En ce qui concerne les travaux d'aménagement de la rue des Ecoles, les travaux sont presque terminés. Il reste la partie signalétique (horizontale et verticale). Monsieur KERRIEN souhaiterait qu'un panneau lumineux, à l'instar des panneaux devant l'école élémentaire Louise Briand, soit implanté à l'entrée de la rue de la Barrière pour

interdire le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Le panneau actuel ne serait pas assez visible.

- En ce qui concerne la mise en place d'un totem pour les plans de la ville et de la campagne, il a été installé la semaine précédente.  
Les élus municipaux estiment qu'il faudra sécuriser le totem en empêchant les véhicules de se stationner à proximité (barrières, pierres...).
- Enfin, en ce qui concerne l'aménagement d'une liaison douce entre le Lattay et le centre-ville, l'entreprise Lessard, titulaire du marché pour la liaison douce, a démarré ces travaux. Hormis la dépose des poteaux en béton et les enrobés, les travaux devraient se terminer le 27 juillet.

### **09/07/18 - 9 – Finances communales – Proposition de répartition des subventions aux associations sportives pour l'année 2018.**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Céline ENGEL pour présenter la proposition de la commission en charge des affaires sportives.

Celle-ci explique que les associations devaient compléter un formulaire type regroupant différentes informations :

- Le nombre total de licenciés, le nombre de licenciés de BROONS ; le nombre total d'enfants, le nombre d'enfants de BROONS.
- Les équipes engagées en compétition.
- La formation et les cours dispensés.
- L'occupation des salles ou terrains de sports et les coûts y afférant.
- Le bilan financier, la situation de trésorerie et les coûts d'inscription.
- Les résultats sportifs de la saison passée et les objectifs pour celle à venir.
- Les projets du club et les manifestations organisées.

Six associations ont déposé une demande. D'une manière générale, on peut dire que les associations sportives sont dynamiques et, à ce titre, elles doivent être accompagnées.

Le montant total des subventions à répartir, tel qu'il a été voté au budget 2018, est de 16 000 €.

S'agissant des subventions ordinaires, d'un montant de 9 400 €, la commission s'est basée sur les données de la saison écoulée (2017/2018) et a pris en compte le nombre d'enfants de BROONS fréquentant chacune des associations sportives.

A noter que les associations de Broons représentent 825 licenciés.

Pour 2018, l'Amicale Cyclo-Broonnaise n'a pas souhaité recevoir de subvention car elle arrête l'activité. La commission a donc décidé de répartir leur somme allouée tous les ans entre les clubs de basket-ball et de football afin de rééquilibrer le montant de la subvention en fonction du nombre des licenciés et d'encourager le démarrage d'une équipe de football féminine.

Madame ENGEL note aussi que certains clubs bénéficient de subventions particulières pour la prise en charge de dépenses spécifiques :

- Le club de Handball perçoit 2 000 € eu égard à ses nombreux déplacements.
- L'AS BROONS / TREMEUR reçoit 3 209,19 € pour un entraîneur salarié.

Par ailleurs, en ce qui concerne le coût de la location de la salle du collège Jean Monnet, la commune prévoit une somme globale de 1 020 € à répartir entre les associations qui utiliseront cette salle. Celles-ci pourront en bénéficier sur présentation d'une facture.

Monsieur KERRIEN souligne l'effort encore réalisé cette année par la commune, dont le financement est, en comparaison, nettement supérieur à certaines communes d'importance équivalente.

En outre, la commune met gracieusement à disposition des associations ses équipements, à contrario d'autres communes du territoire.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit la répartition des subventions aux associations sportives pour 2018 :

**Subventions ordinaires aux associations sportives 2018**

Associations	2018
Judo Club Intercommunal	850,00 €
A-S Broons-Trémeur	2 950,00 €
Tennis Club	1 000,00 €
Broonnais Volants	400,00 €
Hand Ball Club Pays de Broons	2 000,00 €
Amicale Cyclo-Broonnaise	Pas de demande pour 2018 – arrêt activité
Basket Ball	2 200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 400,00 €</b>

**Subventions particulières aux associations sportives 2018**

Associations	2018
Handball Club Pays de Broons : Financement déplacements	2 000,00 €
A-S Broons-Trémeur : Financement entraîneur football	3 209,19 €
Frais location salle Jean Monnet	1 020,00 €
Subventions exceptionnelles	370,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 600,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>16 000,00 €</b>

- **CHARGE** Monsieur le Maire d'informer les différentes associations sportives de cette décision.

**09/07/18 - 10 – Affaires foncières – Acquisition du terrain cadastré section YH n°47, sis au lieu-dit « la Mare Nicole ».**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la recherche de réserves foncières pour les futurs lotissements communaux à intégrer au PLUI, la municipalité a proposé à la Congrégation des Filles de Sainte Marie d'acquérir leur parcelle cadastrée YH 47, sise « Mare Nicole ».

Ce terrain a une surface de 12 439 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire précise qu'au PLU communal, cette parcelle était dans le zonage « à urbaniser ».

Après des échanges entre les parties, un accord a été trouvé pour acquérir cette parcelle au prix de 74 634 €, soit 6 € par m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette acquisition.

**Vu** le nouveau cadre réglementaire concernant l'avis de France Domaine pour une acquisition d'immeuble,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** d'acquérir le terrain cadastré section YH numéro 47, sis au lieu-dit « la Mare Nicole » à la Congrégation des Filles de Sainte Marie, dans les conditions décrites, au prix de 74 634 €, hors frais notariés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition (ou en cas d'empêchement Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

**09/07/18 - 11 – Affaires foncières – Acquisition d'un hangar cadastré section AD n°182 et d'un terrain cadastré section AD n°287, sis 11 rue du Puits.**

Monsieur le Maire signale que l'ASAD Mené Rance recherche des locaux pour stocker ses matériels utilisés pour l'entretien des espaces verts.

Après prospection pour garder la centralité de l'ASAD sur Broons, le hangar sis 11 rue du Puits semble idéal pour cette utilisation (propriété de Mme Renée LAGUITTON) : environ 145 m<sup>2</sup> de bâtiment et 270 m<sup>2</sup> de terrain.

Une évaluation a été demandée à France Domaine qui a estimé le bâtiment et le terrain attenant à 42 000 €.

Après discussions et concertations avec les adjoints, Monsieur le Maire a porté la proposition à 50 000 €. Cette proposition a été acceptée par téléphone.

**Vu** l'avis du Domaine en date du 16 mai 2018,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** d'acquérir le hangar cadastré section AD n°182 et d'un terrain cadastré section AD n°287, sis 11 rue du Puits à Madame Renée LAGUITTON, dans les conditions décrites, au prix de 50 000 €, hors frais notariés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte se rapportant à cette acquisition (ou en cas d'empêchement Monsieur DUVAL ou Monsieur HERVE, adjoints délégués).

**09/07/18 - 12 – Ressources humaines – Ralliement à la procédure de mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert européen, pour la conclusion d'un contrat-groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.**

Monsieur le Maire expose :

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de conclure un contrat-groupe d'assurance statutaire garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité, ...).

Ce contrat a pour objet de regrouper des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La commune de Broons soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à celle effectuée par le CDG 22.

La consultation d'assurance portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat-groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des Assurances,

**Vu** les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 alinéa 5,

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

**Vu** l'exposé du Maire,

**Considérant** la nécessité de passer un contrat d'assurance statutaire,

**Considérant** que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles 25, 33, 67, 68 et 78 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pour le contrat-groupe d'assurance statutaire que le Centre de Gestion des Côtes d'Armor va engager en 2019, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
- **PREND ACTE** que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 01 janvier 2020.

**09/07/18 - 13 – Ressources humaines – Point sur le recrutement du responsable des services techniques municipaux.**

Lors du Conseil Municipal du 13 février dernier, Monsieur le Maire avait informé les élus municipaux que le responsable des services techniques avait souhaité, pour des raisons personnelles, ne plus être chargé de cette fonction.

De ce fait, la commune a dû lancer une procédure de recrutement pour ce poste.

Après avoir reçu plusieurs candidats, le choix s'est porté sur Monsieur Frédéric REVAULT, technicien territorial et responsable des services techniques de la commune de Saint-Domineuc (35). Il est également le responsable de la caserne des pompiers d'Yvignac-la-Tour.

Il prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et il convient donc de modifier le tableau des emplois permanents.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de créer un poste à temps complet, de Technicien territorial, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.
- **DÉCIDE**, en conséquence, de modifier le tableau des emplois permanents.

**09/07/18 - 14 – Questions diverses.**

- Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger HERVÉ adjoint en charge de l'urbanisme et du dossier du PLUi.  
Ce dernier présente le PowerPoint de Dinan Agglomération exposé à la journée PLUI, le 04 juillet dernier.

De nombreuses réunions se sont déjà déroulées et les commissions communales devront se mobiliser avant la fin octobre pour faire remonter les éléments dont l'agglomération a besoin pour élaborer le PLUI (doit être applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

La commission urbanisme va donc devoir se réunir plusieurs fois pour déterminer différents éléments :

- Zone de centralité.
- Sites de projets et de potentiel en renouvellement urbain.
- Linéaires commerciaux (ne plus changer la destination des biens répertoriés « commerce »).
- Boisements (repérage sur plan).
- Haies antiérosives...
- Maintien et valorisation des vues et panoramas remarquables sur le paysage et le patrimoine architectural.
- Emplacements réservés (constructibilité d'un terrain vers une vocation donnée).
- Servitudes de mixité sociale.
- ...

En conclusion de son intervention, Monsieur HERVÉ signale aux élus de la commission urbanisme qu'une réunion sera programmée le 19 juillet à 18h30, à la Mairie, pour travailler sur tous ces sujets.

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 04 septembre 2018, à 19h30.
- Concernant le label Village Etape, Monsieur le Maire indique que les panneaux devraient être posés sur la RN12 entre le 11 et le 12 juillet.  
En outre, la commune va organiser une inauguration pour ce label, en présence de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, le vendredi 20 juillet à 11h30, à l'aire de loisirs de la Planchette (bâtiment de convivialité).
- Concernant les visites guidées pour l'été 2018, Monsieur le Maire signale que des balades découvertes et du patrimoine du Pays de Du Guesclin vont être organisées sur les communes de Broons, de Mégrit et d'Yvignac-la-Tour :
  - 19 juillet 2018 : Broons – Mégrit  
Sur les traces de Du Guesclin, le site de la Motte-Broons, la colonne commémorative..., la Métairie de Launay-Milon, la chapelle de la Madeleine, le site de la Noé-Derval...  
Repas au site de la Planchette.  
Après-midi à Mégrit.
  - 09 août juillet 2018 : Broons – Yvignac-la-Tour  
Promenade autour du clocher, maisons remarquables..., L'Hermitage, la terre des moines, la chapelle de Leslian et le manoir de la Ville Morel.  
Repas à l'étang de Kerneuf.  
Après-midi à Yvignac-la-Tour.

Le départ s'effectuera à 9 h et le retour à 18 h sur le parking Jean-Louis Labbé à Broons.

ADOM gèrera la logistique et les communes verseront une subvention pour rembourser les frais (car, flyer...). A noter que les repas seront à la charge des visiteurs.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*